Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 12 août 2024 à compter de 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire Monsieur Vincent Brochu, conseiller Madame Sylviane Ferland, conseillère Madame Guylaine Blouin, conseillère Monsieur Denis Hébert, conseiller Monsieur Gaétan Labelle, conseiller Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur Benoit Marquis, trésorier Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2024
- 3. DÉLÉGATION
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville

6. FINANCES

- 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de juillet 2024
- 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois juillet 2024
- 6.3 Adoption du budget révisé 2024 révisé en date du 19 juillet 2024 de l'Office d'habitation de la vallée de la Coaticook

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 9 juillet 2024
- 7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois de juillet 2024
- 7.3 Autorisation au projet de construction d'une résidence unifamiliale située au 751, rue McAuley
- 7.4 Autorisation au projet de rénovation de la partie entrepôt du commerce situé au 133-137, rue Saint-Jean-Baptiste
- 7.5 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située au 144, rue Baldwin
- 7.6 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située au 15, rue Court
- 7.7 Réquisition numéro 2024-49 au montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables, visant à procéder à de l'arrachage manuel supplémentaire des herbiers de myriophylle présent dans le lac Lyster
- 8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME
- 9. Loisirs
- 10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Engagements de la Ville de Coaticook relativement au ponceau de la route 141 servant de traverse au ruisseau Cloutier
- 11.2 Entente de service liant la Ville de Coaticook et monsieur Michael Gilbert pour la lecture des compteurs d'eau et d'électricité pour l'année 2024-2025 pour un montant de 23 000 \$ plus les taxes applicables
- 11.3 Nomination de monsieur David Roy à titre de chef parcs, bâtiments et espaces verts
- 11.4 Embauche de monsieur Samuel Pouliot Bolduc pour le poste d'horticulteur temporaire
- 11.5 Entente de collaboration avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux d'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) pour la traverse Child St-Paul
- 11.6 Mandat à CIMA + pour la préparation de l'avant-projet définitif, des plans et devis et soutien technique lors de la réalisation des travaux d'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) pour la traverse Child St-Paul pour un montant total de 59 318,81 \$

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.7 Réquisition numéro 2024-44 au montant de 9 450 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux supplémentaires pour la réfection du muret au coin des rues Saint-Paul et Saint-Jean-Baptiste
- 11.8 Réquisition numéro 2024-45 au montant de 1 936,66 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'un appareil pour tester l'eau à la piscine municipale au parc Laurence
- 11.9 Réquisition numéro 2024-46 au montant de 339,48 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de graisse multi-usage pour le parc Laurence
- 11.10 Réquisition numéro 2024-47 au montant de 1 319,96 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'équipements pour le parc Laurence
- 11.11 Réquisition numéro 2024-48 au montant de 3 549,00 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat du motoculteur pour le parc Laurence

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Entente de services entre la Ville de Coaticook et Cauca relativement au service de prise des appels municipaux et autorisation de signature

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

14.1 Autorisation au Club Lions de Coaticook à occuper les rues de la Ville de Coaticook lors de l'événement « Nourrir l'avenir d'un enfant » qui aura lieu le 6 octobre prochain

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Adoption du règlement numéro 12-5 RM399-9 (2024) intitulé règlement relatif à la circulation modifiant et remplaçant les règlements antérieurs
- 15.2 Adoption du règlement numéro 6-1-88 (2024) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables aux logements accessoires »
- 15.3 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 6-1-89 (2024) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux dômes et conteneurs » et demande de dispense de lecture
- 15.4 Adoption du projet de règlement numéro 6-1-89 (2024) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux dômes et conteneurs »

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

24-08-37550 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 24-08-37550

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-37551

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2024

RÉSOLUTION 24-08-37551

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2024 et de l'assemblée extraordinaire du 12 juillet 2024, le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2024 et de l'assemblée extraordinaire du 12 juillet 2024, tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

- M. Jean-Guy Desfossés: demande un suivi de sa requête concernant le chemin des Chalets en lien avec la sécurité du chemin;
- Mme Louise Drouin : demande une contribution financière pour divers travaux au Centre-Elie-Carrier, entre autres : poussière de roche pour les allées de pétanque, éclairage du terrain, banc pour s'assoir, toit pour les allées...;
- Mme Louise Benoit résidente sur le chemin Maurais : Demande des terrains de pickleball supplémentaire;
- M. Serge : demande de penser à la possibilité de faire des terrains de pickleball intérieur;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Remerciements aux employés municipaux pour le travail exemplaire en lien avec l'été, inondations, pannes électriques et autres
- Nouvelle façon de communiquer avec la ville « Mon portail Coaticook », inscrivez-vous en grand nombre
- Théâtre déambulatoire La Grande échappée, activité organisée par Rues Principales, encore possible d'y assister jusqu'au 30 août

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

6. FINANCES

24-08-37552

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2024

RÉSOLUTION 24-08-37552

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de juillet 2024 au montant total de 2 469 532,85 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de juillet 2024 comme suit :

Fonds d'administration : 2 353 977,39 \$
Fonds d'immobilisation (FDI) : 115 555,46 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS JUILLET 2024

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois juillet 2024.

24-08-37553

6.3 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2024 RÉVISÉ EN DATE DU 19 JUILLET 2024 DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA VALLÉE DE LA COATICOOK

RÉSOLUTION 24-08-37553

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit d'adopter le budget révisé 2024 en date du 19 juillet 2024 de l'Office d'habitation de la vallée de la Coaticook;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation de la vallée de la Coaticook prévoit un déficit pour 2024 de 465 566 \$ révisé pour 599 681 \$, soit 248 562 \$ à la charge de la Société d'habitation et 27 617 \$ à la charge des membres;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10% du déficit prévisionnel pour les édifices numéro 1200 et 1644 en 2024 de 249 979 \$ révisé pour 276 179 \$, soit 248 562 \$ à la charge de la Société d'habitation et 27 617 \$ à la charge de la Ville de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le budget révisé 2024 révisé en date du 19 juillet 2024 de l'Office d'habitation de la vallée de la Coaticook et d'avancer la somme auprès de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 9 JUILLET 2024

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal du 9 juillet 2024 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2024

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de juillet 2024 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

24-08-37554

7.3 AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE SITUÉE AU 751, RUE MCAULEY

RÉSOLUTION 24-08-37554

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de construction d'une résidence unifamiliale située au 751, rue McAuley

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA applicable pour le développement McAuley;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 9 juillet 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction d'une résidence unifamiliale située au 751, rue McAuley, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 9 juillet 2024 avec les conditions suivantes :

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Lors des travaux de nivellement du terrain et de creusage des fondations, mettre en place des barrières à sédiment pour empêcher l'érosion;
- Végétaliser le terrain le plus rapidement possible en installant un tapis végétal qui aide à une reprise rapide de la végétation;
- Faire un aménagement paysager qui permet d'atténuer et/ou de contrôler la vitesse du ruissellement des eaux de surface;
- Un minimum de dix (10) arbres d'un diamètre d'un (1) pouce au tronc devront être planté sur l'assemble de la propriété, et ce, au plus tard le 30 septembre de l'année de la construction. Les arbres morts au cours de l'année qui suit la plantation devront être remplacés. Le comité demande que les arbres et arbustes qui seront plantés aient un bon pouvoir d'enracinement afin de réduire l'érosion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-37555

7.4 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION DE LA PARTIE ENTREPÔT DU COMMERCE SITUÉ AU 133-137, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

RÉSOLUTION 24-08-37555

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation de la partie entrepôt du commerce situé au 133-137, rue Saint-Jean-Baptiste ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-203-1 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 9 juillet 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser de rénovation de la partie entrepôt du commerce situé au 133-137, rue Saint-Jean-Baptiste, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 9 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-37556

7.5 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 144, RUE BALDWIN

RÉSOLUTION 24-08-37556

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour la résidence située au 144, rue Baldwin;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA pour une résidence classée supérieure;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 9 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 144, rue Baldwin, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 9 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-37557

7.6 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 15, RUE COURT

RÉSOLUTION 24-08-37557

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour la résidence située au 15, rue Court ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA pour une résidence classée supérieure ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 9 juillet 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 15, rue Court, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 9 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-37558

7.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2024-49 AU MONTANT DE 5 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, VISANT À PROCÉDER À DE L'ARRACHAGE MANUEL SUPPLÉMENTAIRE DES HERBIERS DE MYRIOPHYLLE PRÉSENT DANS LE LAC LYSTER

RÉSOLUTION 24-08-37558

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a octroyé un contrat à l'entreprise Rappel afin de procéder à de l'arrachage manuel et de la caractérisation des herbiers de myriophylle présent dans le lac Lyster;

CONSIDÉRANT que de l'arrachage supplémentaire est requis pour enrayer complètement la myriophylle présente dans le lac Lyster;

CONSIDÉRANT que la chargée de projet en environnement a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2024-49 visant à procéder à de l'arrachage manuel supplémentaire d'herbiers de myriophylle présent dans le lac Lyster au montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés – projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-01-510.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME
- 9. LOISIRS
- 10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 11. SERVICES EXTÉRIEURS

24-08-37559

11.1 ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE COATICOOK RELATIVEMENT AU PONCEAU DE LA ROUTE 141 SERVANT DE TRAVERSE AU RUISSEAU CLOUTIER

RÉSOLUTION 24-08-37559

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports veut remettre à neuf le ponceau de la route 141 servant de traverse au ruisseau Cloutier, plus précisément, le ponceau est situé entre le concessionnaire JLD-Laguë et Les Équipements RM Nadeau;

CONSIDÉRANT que la capacité de ce ponceau est insuffisante lors des fortes pluies;

CONSIDÉRANT que le nouveau ponceau sera plus volumineux que l'ancien et qu'une conduite sanitaire de la municipalité entre en conflit avec le positionnement du nouveau ponceau;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports propose de remplacer la conduite existante par une nouvelle conduite qui serait supportée par le ponceau appartenant au ministère;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports propose d'installer une gaine de protection et un déflecteur pour protéger la nouvelle conduite;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports va débourser 100% des frais relatifs à l'installation de la nouvelle conduite, de la gaine et du déflecteur;

CONSIDÉRANT que la solution proposée par le ministère des Transports permet d'éviter d'installer un poste de pompage;

CONIDÉRANT qu'un poste de pompage demande beaucoup d'entretien;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU:

Que la Ville de de Coaticook s'engage à prendre possession de la future conduite, de la gaine et du déflecteur et d'être responsable de l'entretien pour toute la durée de vie de ces structures;

Que la Ville de Coaticook s'engage également à faire un entretien régulier des branches à l'entrée du ponceau pour éviter que ces branches ne causent de dommages au sujet du déflecteur ;

Que la Ville de Coaticook s'engage à signer une permission de voirie afin de régulariser la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

24-08-37560

11.2 ENTENTE DE SERVICE LIANT LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR MICHAEL GILBERT POUR LA LECTURE DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE 2024-2025 POUR UN MONTANT DE 23 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 24-08-37560

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la lecture périodique des compteurs d'eau et d'électricité sur le territoire desservit par Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et l'entrepreneur souhaitent convenir des modalités entourant la lecture des compteurs d'eau et d'électricité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook, soit de renouveler l'entente de service de monsieur Michael Gilbert pour la lecture périodique des compteurs d'eau et d'électricité sur le territoire desservi par Hydro-Coaticook pour l'année 2024-2025, et ce pour un montant de 23 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de signer une entente de service liant la Ville de Coaticook et monsieur Michael Gilbert pour la lecture des compteurs d'eau et d'électricité pour l'année 2024-2025 pour un montant de 23 000 \$, substantiellement selon les termes et conditions du projet d'entente annexé aux présentes pour en faire partie intégrante, et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-830-00-490.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-37561

11.3 NOMINATION DE MONSIEUR DAVID ROY À TITRE DE CHEF PARCS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION 24-08-37561

CONSIDÉRANT que le poste de chef de division des parcs, bâtiments et espaces verts sera libéré suite au départ à la retraite de l'employé attitré à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT qu'un candidat syndiqué à l'interne possédant la formation académique requise souhaite postuler pour le poste;

CONSIDÉRANT que le candidat devra s'engager dans un processus de coaching et de formation visant à développer ses habiletés de gestionnaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'octroyer le poste de chef de division des parcs, bâtiments et espaces verts de la Ville de Coaticook à monsieur David Roy à partir du 3 septembre 2024, le tout conformément à l'entente établissant les conditions de travail des employés-cadres, et de fixer son salaire selon l'échelon 1 de la classe 2 et d'établir une période probatoire de 1 an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-37562

11.4 EMBAUCHE DE MONSIEUR SAMUEL POULIOT BOLDUC POUR LE POSTE D'HORTICULTEUR TEMPORAIRE

RÉSOLUTION 24-08-37562

CONSIDÉRANT que pour la saison estivale la Ville de Coaticook a besoin de personnel supplémentaire pour l'horticulture;

CONSIDÉRANT que conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, ledit poste a été ouvert à l'externe;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis d'ouverture du poste à cet effet, plusieurs personnes y ont postulé;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de monsieur Samuel Pouliot Bolduc pour occuper le poste d'horticulteur temporaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer le poste d'horticulteur temporaire à monsieur Samuel Pouliot Bolduc à compter du 25 juillet 2024, conformément à la convention collective en vigueur et suivant les dispositions prévues dans l'ouverture de poste à cet effet, documents faisant partie intégrante de la présente résolution et de fixer son salaire selon l'échelon 3 de la classe 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-37563

11.5 ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE (FRCR) POUR LA TRAVERSE CHILD – ST-PAUL

RÉSOLUTION 24-08-37563

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a approché le MTQ avec la volonté de sécuriser la traverse piétonne à l'intersection Child – St-Paul, étant donné la forte circulation, la visibilité restreinte et le volume d'écolier qui emprunte cette traverse;

CONSIDÉRANT que suite à un premier refus, le ministère a revalidé certains critères et accepte finalement la suggestion initiale de la Ville et ainsi procédé à l'implantation de FRCR;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable demande un engagement de la Ville à participer financièrement au projet pour la portion des travaux municipaux demandés par la Ville ainsi que les frais d'ingénierie concernés;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU:

Que la Ville confirme sa volonté de conclure une entente de collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux ci-avant mentionné:

Que le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-37564

11.6 MANDAT À CIMA + POUR LA PRÉPARATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF, DES PLANS ET DEVIS ET SOUTIEN TECHNIQUE LORS DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE (FRCR) POUR LA TRAVERSE CHILD – ST-PAUL POUR UN MONTANT TOTAL DE 59 318.81 \$

RÉSOLUTION 24-08-37564

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a approché le MTQ avec la volonté de sécuriser la traverse piétonne à l'intersection Child -St-Paul, étant donné la forte circulation, la visibilité restreinte et le volume d'écolier qui emprunte cette traverse;

CONSIDÉRANT que le ministère a revalidé certains critères et celui-ci accepte finalement la suggestion initiale de procéder à l'implantation de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) pour la traverse Child-St-Paul;

CONSIDÉRANT que la réception de l'offre de service de Cima+ au montant de 59 318 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de mandater CIMA + pour la préparation de l'avant-projet définitif, des plans et devis et soutien technique lors de la réalisation des travaux d'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) pour la traverse Child-St-Paul pour un montant total de 59 318,81 \$, le tout conformément à l'offre de service du 27 juin 2024, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-37565

11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2024-44 AU MONTANT DE 9 450 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA RÉFECTION DU MURET AU COIN DES RUES SAINT-PAUL ET SAINT-JEAN-BAPTISTE

RÉSOLUTION 24-08-37565

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer des travaux supplémentaires pour la réfection du muret au coin des rues Saint-Paul et Saint-Jean-Baptiste;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour les dits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Les Constructions Randard au montant de 9 450 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Les Constructions Randard ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2024-44 pour des travaux supplémentaires pour la réfection du muret au coin des rues Saint-Paul et Saint-Jean-Baptiste, auprès de la compagnie Les Constructions Randard au montant de 9 450 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés - projet reporté, poste budgétaire numéro 02-920-01-720.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-37566

11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2024-45 AU MONTANT DE 1 936,66 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UN APPAREIL
POUR TESTER L'EAU À LA PISCINE MUNICIPALE AU PARC
LAURENCE

RÉSOLUTION 24-08-37566

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat d'un appareil pour tester l'eau à la piscine municipale au parc Laurence;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie RBF International Itée au montant de 1 936,66 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie RBF International Itée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2024-45 pour l'achat d'un appareil pour tester l'eau à la piscine municipale au parc Laurence, auprès de la compagnie RBF International Itée au montant de 1 936,66 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté – projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

24-08-37567

11.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2024-46 AU MONTANT DE 339,48 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE GRAISSE MULTI-USAGE POUR LE PARC LAURENCE

RÉSOLUTION 24-08-37567

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat de graisse multi-usage pour le parc Laurence ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit achat ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Routhier équipements au montant de 339,48 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Routhier équipements;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2024-46 pour l'achat de graisse multi-usage pour le parc Laurence, auprès de la compagnie Routhier équipements au montant de 339,48 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté – projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02 920-07-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-37568

11.10 RÉQUISITION NUMÉRO 2024-47 AU MONTANT DE 1 319,96 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT
D'ÉQUIPEMENTS POUR LE PARC LAURENCE

RÉSOLUTION 24-08-37568

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat d'équipements pour le parc Laurence ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Routhier équipements au montant de 1 319,96 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, concernant l'offre de la compagnie Routhier équipements;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2024-47 pour l'achat d'équipements pour le parc Laurence auprès de la compagnie Routhier équipements au montant de 1 319,96 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

l'excédent de fonctionnements affecté – projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02 920-07-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-37569

11.11 RÉQUISITION NUMÉRO 2024-48 AU MONTANT DE 3 549,00 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DU
MOTOCULTEUR POUR LE PARC LAURENCE

RÉSOLUTION 24-08-37569

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat d'équipements d'un motoculteur pour le parc Laurence ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie L'ami Denis au montant de 3 549,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, concernant l'offre de la compagnie L'ami Denis ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2024-48 pour l'achat d'un motoculteur pour le parc Laurence auprès de la compagnie L'ami Denis au montant de 3 549,00 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affectés - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-725; ET

D'abroger la résolution numéro 24-03-37391.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

24-08-37570

12.1 ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET CAUCA RELATIVEMENT AU SERVICE DE PRISE DES APPELS MUNICIPAUX ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 24-08-37570

CONSIDÉRANT que CAUCA offre un service de prise des appels municipaux aux différentes villes et municipalités ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire utiliser le service de prise des appels municipaux offerts par CAUCA;

CONSIDÉRANT que ce contrat est d'une durée de trois (3) ans et prend effet à compter de sa signature par les deux (2) parties, soit le 1^{er} juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente de services entre la Ville de Coaticook et Cauca relativement au service de prise des appels

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

municipaux, le tout selon les termes et conditions spécifiés à l'offre de services du 10 juillet 2024, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

24-08-37571

14.1 AUTORISATION AU CLUB LIONS DE COATICOOK À OCCUPER LES RUES DE LA VILLE DE COATICOOK LORS DE L'ÉVÉNEMENT « NOURRIR L'AVENIR D'UN ENFANT » QUI AURA LIEU LE 6 OCTOBRE PROCHAIN

RÉSOLUTION 24-08-37571

CONSIDÉRANT que le Club Lions de Coaticook, un OBNL, organise un événement de type journée Postes de péage destiné à recueillir des fonds pour son activité «Nourrir l'avenir d'un enfant » le 6 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec demande une autorisation municipale pour emprunter les chemins et routes de la Ville de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser l'organisation le Club Lions de Coaticook à occuper les rues de la Ville de Coaticook lors de l'événement « Nourrir l'avenir d'un enfant » qui aura lieu le 6 octobre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

24-08-37572

15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM399-9 (2024) INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION MODIFIANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

RÉSOLUTION 24-08-37572

CONSIDÉRANT que l'article 415 de la *Loi sur les cités* et villes accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements relatifs à la circulation ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend le modifier afin d'introduire la notion de 30km/h dans le développement des Érables, la vitesse sera à 30 km/h sur l'avenue des Érables, la Montée des Pins Sud ainsi que sur la rue Rachel-Hébert;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM399-9 (2024) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2024;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 12-5 RM399-9 (2024) intitulé règlement relatif à la circulation modifiant et remplaçant les règlements antérieurs et de publier l'avis public en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-37573

15.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-88 (2024) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX LOGEMENTS ACCESSOIRES »

RÉSOLUTION 24-08-37573

CONSIDÉRANT que le concept de « logement accessoire » apparaît une avenue intéressante pour favoriser une densification douce et contribuer à l'utilisation optimale de l'espace disponible sur les terrains déjà occupés par une résidence principale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir certaines conditions afin d'encadrer l'aménagement de logements accessoires sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT que La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exempte de l'approbation référendaire toute disposition d'un règlement qui, dans une zone où un usage résidentiel est permis, vise à permettre l'aménagement ou l'occupation de logements accessoires ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion en lien avec le présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 juillet 2024, conformément à la loi, par Vincent Brochu;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue, le 12 août 2024, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que suite à la période de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RESOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-88 (2024) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables aux logements accessoires ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-89 (2024) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DÔMES ET CONTENEURS » ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-89 (2024)

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Brochu, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de règlement

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

numéro 6-1-89 (2024) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux dômes et conteneurs »

Celui-ci a pour objet d'autoriser, dans le cas d'un écocentre, l'usage de conteneurs pour l'entreposage des matériaux et l'utilisation d'une roulotte de chantier comme bâtiment principal. Le règlement vise aussi à permettre, à titre de bâtiment accessoire à un usage principal, l'utilisation d'un dôme recouvert de toile pour l'entreposage de granulats bitumineux recyclés.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par le conseiller Vincent Brochu.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-1-89 (2024) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

24-08-37574

15.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-89 (2024)
INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS
APPLICABLES AUX DÔMES ET CONTENEURS »

RÉSOLUTION 24-08-37574

CONSIDÉRANT que l'implantation d'un projet d'écocentre, sur un site localisé dans la zone I-417, requiert certaines modifications à la réglementation afin d'autoriser l'usage de conteneurs pour l'entreposage des matériaux et l'utilisation d'une roulotte de chantier comme bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été soumise à la municipalité afin de permettre l'utilisation d'un dôme recouvert de toile, comme construction accessoire destinée à l'entreposage de granulats bitumineux recyclés;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion en lien avec le présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 août 2024, conformément à la loi, par Vincent Brochu;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 6-1-89 (2024) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux dômes et conteneurs », ET

Qu'une assemblée de consultation soit tenue lundi, le 9 septembre 2024 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

24-08-37575 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 24-08-37575

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 21 h 15.

Simon Madara maira	Conquiève Dunres groffière
Simon Madore, maire	Geneviève Dupras, greffière